

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 30.03.2021
Numéro de délibération : 13-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CLAPE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

0000378

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 14-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000380

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 30.03.2021
Numéro de délibération : 15-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE VVF**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du.....

00000382

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 16-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wlodek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET ANNEXE AEP**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

*Le Maire,
Gérald MARTINEZ*



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000384

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 17-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation du compte de gestion réalisé par Monsieur **BAROLLE** receveur municipal : **BUDGET COMMUNAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire;

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est approuvé à l'unanimité par la présente assemblée.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000386

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 18-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 : Budget LOTISSEMENT LA CLAPE

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2020 du budget annexe LOTISSEMENT LA CLAPE qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	79 462,02
	Report en section d'investissement (001)	D	87 368,31	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	87 368,31	= G+H+J	79 462,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	79 462,02
	Section d'investissement	= B+D+F	87 368,31	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 368,31	= G+H+I+J+K+L	79 462,02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget LOTISSEMENT LA CLAPE 2020.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000388

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 19-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 : Budget ENERGIES RENEUVELABLES

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2020 du budget annexe ENERGIES RENEUVELABLES qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 5 589,68	G 4 338,23	G-A -1 251,45
	Section d'investissement	B 2 500,00	H 6 237,00	H-B 3 737,00

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 192,94 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 899,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= 8 988,68 A+B+C+D	Q= 12 768,17 G+H+I+J	=Q-P 3 779,49

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 589,68	= G+I+K 6 531,17	941,49
	Section d'investissement	= B+D+F 3 399,00	= H+J+L 6 237,00	2 838,00
	TOTAL CUMULE	= 8 988,68 A+B+C+D+E+F	= 12 768,17 G+H+I+J+K+L	3 779,49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget ENERGIES RENEUVELABLES 2020.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 20-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)- M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 : Budget VVF

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2020 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 761,91	G	34 986,82
	Section d'investissement	B	1 398 198,29	H	1 298 179,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	467 098,41 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 871 058,61	= G+H+I+J	1 333 166,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 090,36	L	529 678,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 090,36	= K+L	529 678,02
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 761,91	= G+I+K	34 986,82
	Section d'investissement	= B+D+F	1 871 387,06	= H+J+L	1 827 857,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 877 148,97	= G+H+I+J+K+L	1 862 844,43

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget VVF 2020.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




00000392

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 21-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 : Budget AEP

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2020 du budget annexe AEP qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	144 668,10	G	205 174,23	G-A	60 506,13
	Section d'investissement	B	208 349,05	H	187 562,83	H-B	-20 786,22

		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	150 635,42 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	353 017,15	Q= G+H+I+J	543 372,48	=Q-P	190 355,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	661 455,39	L	178 130,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	661 455,39	= K+L	178 130,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	144 668,10	= G+H+K	205 174,23	60 506,13	
	Section d'investissement	= B+D+F	869 804,44	= H+I+L	516 328,25	-353 476,19	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 014 472,54	= G+H+I+J+K+L	721 502,48	-292 970,06	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif du budget AEP 2020.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL



00000394

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 7	
Numéro de délibération : 22-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ) - M. MARTINEZ Gérald s'étant retiré de la séance

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération portant adoption du compte administratif 2020 : Budget communal

Monsieur le Premier Adjoint indique qu'il convient d'approuver le vote du Compte Administratif 2020 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 010 701,58	G	1 121 283,79
	Section d'investissement	B	274 553,22	H	177 299,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	390 683,02
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	308 570,83
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 285 254,80	= G+H+J	1 997 837,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	129 399,60	L	12 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	129 399,60	= K+L	12 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 010 701,58	= G+I+K	1 511 966,81
	Section d'investissement	= B+D+F	403 952,82	= H+J+L	497 870,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 414 654,40	= G+H+I+J+K+L	2 009 837,23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Premier Adjoint
Jean-François MICHEL




Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000396

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 23bis-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Rectification d'erreur matérielle (sens du vote) sur la délibération n°23-2021 du 09 avril 2021 ayant pour objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET LOTISSEMENT

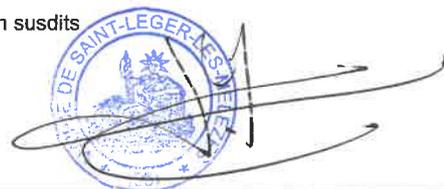
- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 79 462,02 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 462,02 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	79 462,02 €
D Solde d'exécution d'investissement	-87 368,31 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -87 368,31 €
AFFECTATION = C	=G+H 79 462,02 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	79 462,02 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000398

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 30.03.2021
Numéro de délibération : 24bis-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Rectification d'erreur matérielle (sens du vote) sur la délibération n°24-2021 du 09 avril 2021 ayant pour objet :
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 941,49 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 251,45 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	2 192,94 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	941,49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	2 838,00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	941,49 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	941,49 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000400

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 25bis-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Rectification d'erreur matérielle (sens du vote) sur la délibération n°25-2021 du 09 avril 2021 ayant pour objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET VVF

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 29 224,91 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	29 224,91 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	29 224,91 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-567 117,11 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	523 587,66 €
Besoin de financement F	=D+E -43 529,45 €
AFFECTATION = C	=G+H 29 224,91 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	29 224,91 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

00000402

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8	Date de la convocation 30.03.2021
Numéro de délibération : 26bis-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Rectification d'erreur matérielle (sens du vote) sur la délibération n°26-2021 du 09 avril 2021 ayant pour objet :
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET AEP

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 60 506,13 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	60 506,13 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0,00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	60 506,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	129 849,20 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-483 325,39 €
Besoin de financement = e. + f.	-353 476,19 €
AFFECTATION (2) = d.	60 506,13 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	60 506,13 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 8

Date de la convocation
30.03.2021

Numéro de délibération : 27bis-2021

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Rectification d'erreur matérielle (sens du vote) sur la délibération n°27-2021 du 09 avril 2021 ayant pour objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNAL

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.
- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 501 265,23 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide à **l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	110 582,21 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	390 683,02 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	501 265,23 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	211 317,20 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-117 399,60 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 501 265,23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	501 265,23 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 28-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire.**

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021.

Il rappelle que Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (27.20%) et du département (26.10%).

En conséquence, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents :
DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2021 :

	Taux de référence 2020	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	27.20	53.30 (27.20+ 26,10% taux du Département)
Taxe foncière (non bâti)	172.72	172.72
CFE	32.47	32.47

(Coefficient de variation proportionnelle = 1.000000)

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
 et publication ou notification du.....

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	1 022 054	53,30 (*)	1 004 000	535 132	53,30	535 132	127,78
Taxe foncière (non bâti).....	5 379	172,72	5 400	9 327	172,72	9 327	239,96
CFE.....	212 205	32,47	216 900	70 427	32,47	70 427	46,00
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>			Totaux :	614 886		614 886	
(*) dont taux départemental 2020 : 26,10							

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	11
Taxe foncière (bâti).....	53,30		53,30
Taxe foncière (non bâti).	172,72		172,72
CFE.....	32,47		32,47
Produit total souhaité		614 886	
		= 1,000 000	
Produit total de référence (total colonne 4)			614 886 (6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
13 109	4 631		223 252	1 127	>>>	242 119

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution
3 576			12 842		- 185 396

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

614 886	+	242 119	+	3 576	+	12 842	+	- 185 396	=	662 343
Total attendus des taxes à taux voté (colonne 6)										
Total autres taxes (cadre II)										
Allocations compensatrices et DCRTP										
Versement FNGIR										
Contribution FNGIR										
Versement coefficient correcteur										
Contribution coefficient correcteur										
Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale										

A 05007 GAP CEDEX

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

FRANCIS PAREJA

Le 26 MARS 2021

Le préfet,

le

Le maire,

le 09 Mars 2021



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :			
a. Personnes de condition modeste	224		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0		
d. Locaux industriels	0		
Taxe foncière (non bâti) :	902		
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :			
a. Réduction des bases des créations d'établissements	4		
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	234		
c. Base minimum	2 212		
d. Locaux industriels	0		
e. Autres allocations			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :			
Dotation pour perte de THLY :	0		
Dotation TH (Mayotte) :			
6. COEFFICIENT CORRECTEUR	0,653551		

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal		
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi		
Taxe foncière (bâti)	11 273	
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20 614	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	1 089	
3. CVAE		
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	3 681	
b. CVAE : part dégrévée	9 428	
c. CVAE : exonérations non compensées		
4. TAXE D'HABITATION		
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	1 053 372	
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		
c. Bases des locaux vacants soumis à THLY	17 379	
d. Taux figé de taxe d'habitation	20,85	
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00	

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	4 631
Gaz – Stockage, transport...	
7. FRACTION DE TVA	>>>

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national ¹²	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental ¹³	Taux plafonds 2021 ¹⁴	Taux 2020 des EPCI ¹⁵	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15) ¹⁶	Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe foncière (bâti).....	47,72	54,44	136,10	8,32000	127,78	
Taxe foncière (non bâti).	49,79	110,49	276,23	36,27000	239,96	
CFE.....	26,45	>>>	52,90	6,90000	46,00	
DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée					
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					
				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
				20,28	27,97	
				Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	communal	
				20,28	27,97	

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.....	314 018	x	20.85	=	65 473
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					7 607
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					432
= ressources communales supprimées par la réforme.....					73 512

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	259 715
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	100
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....	
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	259 815

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	278 035	+	259 715	=	537 750
---	---------	---	---------	---	---------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-186\,303}{537\,750} = \text{E}$$

Si D > 0 et E > 1 : commune sous-compensée

Si D < 0 et E < 1 : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

00000412

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

<p>NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 8</p>	<p>Date de la convocation 30.03.2021</p>
<p>Numéro de délibération : 29-2021</p>	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2021 : Budget LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe LOTISSEMENT qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	136 962,02
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	136 962,02
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	17 500,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 87 368,31
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	104 868,31
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	241 830,33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget LOTISSEMENT 2021.

Ainsi Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 30-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2021 : Budget ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 058,81
	7 000,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	941,49
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	7 000,00
		7 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	62 962,00
	65 800,00	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	2 838,00
	0,00	0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	65 800,00
		65 800,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	72 800,00
		72 800,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le vote du budget ENERGIES RENOUVELABLES 2021.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

 Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 31-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2021 : Budget VVF

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe VVF qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 005,00	46 005,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	46 005,00	46 005,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 999,30	82 528,75
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 090,36	529 678,02
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 567 117,11	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	612 206,77	612 206,77
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	658 211,77	658 211,77

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget VVF 2021.

Ainsi Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ

00000418

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 32-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2021 : Budget AEP

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2021 du budget AEP qui s'établit ainsi :

VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	195 000,00	195 000,00
+		+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	195 000,00	195 000,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 500,00	371 976,19
+		+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	661 455,39	178 130,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 129 849,20
=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	679 955,39	679 985,39
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	874 955,39	874 985,39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget AEP 2021.

Ainsi Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



00000420

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 09 avril 2021

NOMBRE DE MEMBRES	Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal : 11	30.03.2021
En Exercice : 11	
Ayant pris part	
à la délibération : 8	
Numéro de délibération : 33-2021	

Le neuf avril deux-mille-vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. GARCIN Bernard - M. MARSAGUET Wladek - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents excusés : - Mme BOUNOUS Sophie (a donné procuration à Margaux VINCENT) - M. HOUDOT Gilles (a donné procuration à Jean-François MICHEL) - Mme SALSANO-ARMELIN Martine (a donné procuration à Gérald MARTINEZ)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2021 : Budget COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver le budget primitif 2021 du budget COMMUNAL qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 516 168,23	1 014 903,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 501 265,23
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 516 168,23	1 516 168,23
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	421 172,56	327 254,96
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	129 399,60	12 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 211 317,20
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	550 572,16	550 572,16
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 066 740,39	2 066 740,39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le vote du budget COMMUNAL 2021.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ



00000422